

**Football Club Bassin d'Arcachon**

.....

**CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 18 JUIN 2026**

Ou du 25 JUIN 2026 si le quorum n'est pas atteint

Fait à Arcachon,

LE 02 JUIN 2026

**Convocation**

Monsieur, Madame,

Le conseil a décidé de procéder à la convocation et à la tenue de l'assemblée générale extraordinaire de votre association, le 18 JUIN 2026 A 18H30

L'assemblée générale de l'association se réunira le 18 JUIN 2026 A 18H30 à l'adresse suivante stade Jean Brousse au siège de l'association pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la fusion entre le FCBA et le FCPB
- Modification statutaire : modification du nombre de membres du comité de direction passant de 12 à 18 membres (au plus)

Le rapport de présentation de la fusion est disponible et consultable aux heures de bureau du secrétariat

- Questions diverses

Seules les questions ayant une relation avec l'ordre du jour pourront être traitées

Nous vous rappelons que la diffusion publique de documents appartenant à l'association est strictement interdite sur les réseaux sociaux ou autres, et passible de sanctions.

Vous pouvez obtenir toutes informations sur la tenue de votre assemblée générale extraordinaire sur le site officiel du club. Les documents, sur rendez-vous sont consultables au club house du stade Chante Cigale.

Si vous ne pouvez pas participer personnellement à cette réunion, vous pourrez vous y faire représenter par un autre membre de l'association. A cet effet, vous trouverez également ci-joint une formule de pouvoir. Celle-ci complétée et signée devra être remise à votre mandataire.

Vous devrez vous munir de votre pièce d'identité pour voter. Attention, seuls les membres ayant plus de seize ans le jour de l'assemblée peuvent voter. La licence devant être réglée

Dans l'hypothèse où le quorum nécessaire à l'assemblée générale extraordinaire de 18 JUIN ne pourrait être atteint une seconde assemblée générale extraordinaire serait convoquée avec les mêmes ordres du jour et sous la même forme LE 25 JUIN 2026 A 18H à l'adresse suivante STADE JEAN BROUSSE A ARCACHON

Vous pouvez obtenir toute information (convocations, procurations) sur la tenue de votre assemblée générale extraordinaire sur le site officiel du club.

Nous comptons sur votre présence.

Très cordialement,

Le comité de direction

**FOOT BALL CLUB DU BASSIN D ARCACHON**

**PROCURATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

**DU 18 JUIN 2026**

**OU DU 25 JUIN 2026 si le quorum n'est pas atteint**

Je soussigné(e) :

Prénom et Nom du mandant ;.....

**Donne procuration à :**

Identité et qualité du mandataire :.....

pour me représenter et voter en mes lieux et place à l'assemblée générale extraordinaire de l'association FC Bassin d'Arcachon qui se réunira le 18 JUIN A 18H ou éventuellement LE 25 JUIN 2026 A 18H si le quorum n'est pas atteint à l'adresse suivante : STADE JEAN BROUSSE A ARCACHON selon l'ordre du jour figurant dans la convocation établie.

Fait à ..... le .....

Le

Signature du membre mandant  
(précédée de la mention manuscrite  
"Bon pour pouvoir")

Signature du membre  
mandataire  
(précédée de la mention  
manuscrite "Bon pour acceptation  
de pouvoir

